

Le revenu de solidarité active fin septembre 2019

n° 28

Janvier
2020

Fin septembre 2019, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), résidant en France entière, est estimé à 1,87 million de foyers. Les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à 2,77 milliards d'euros au cours du troisième trimestre 2019, en hausse de 0,9 % par rapport au trimestre précédent (données comptables).

Les dépenses versées aux allocataires au titre des droits de juillet, août et septembre 2019 seraient également orientés à la hausse par rapport au trimestre précédent (+ 0,7 %). Nette des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, la tendance à la baisse amorcée au deuxième trimestre 2019 semble se confirmer ce trimestre (-0,4 %), mais elle est compensée par la revalorisation du montant forfaitaire au 1^{er} avril. Parallèlement, le nombre de bénéficiaires serait en légère baisse ce trimestre (- 0,5 %), mais, net des variations saisonnières, revalorisations et mesures nouvelles, il connaîtrait une relative stabilité.

AVERTISSEMENT

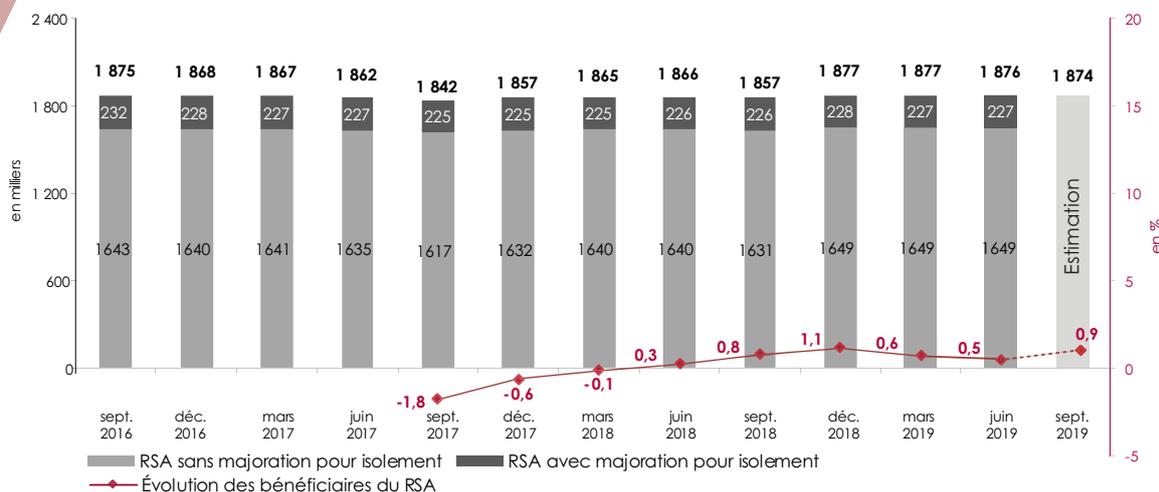
La publication RSA *Conjoncture* a changé de source statistique et de méthode de dénombrement. Elle s'appuie dorénavant sur des données consolidées sur six mois, dénommées « données définitives » constituant les statistiques de référence. L'utilisation des données définitives conduit à **décaler le calendrier de publication d'un mois**. La publication paraît désormais en janvier, en avril, en juillet, et en octobre.

[Lisez-moi](#)

Fin septembre 2019, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), résidant en France entière, est estimé à 1,87 million de foyers, correspondant à une croissance de 0,9 % par rapport à septembre 2018 (graphique 1). Selon les données comptables, les masses financières versées au titre du RSA s'élèvent à 2,77 milliards d'euros au troisième trimestre 2019, en hausse de 3,1 % par rapport au troisième trimestre 2018 (encadré).

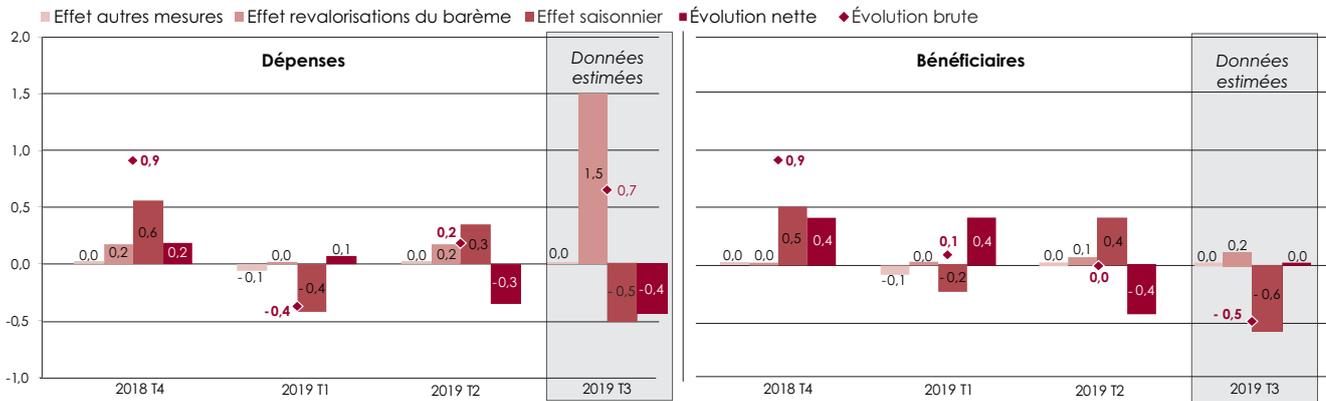
Selon les données définitives de juin 2019, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé le RSA à 1,88 million de foyers, pour un montant moyen de 497 euros par mois. Dans la publication précédente (n° 27), le nombre de bénéficiaires était estimé à 1,87 million (sous-estimation de 5 800 foyers). Les effectifs connaissent une hausse de 0,5 % entre juin 2018 et juin 2019, et cette progression concerne l'ensemble des foyers, qu'ils bénéficient ou non d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Le nombre de bénéficiaires du RSA sans majoration augmente de 0,5 % en glissement annuel, les effectifs atteignant 1,65 million fin juin 2019. Quant aux bénéficiaires du RSA percevant une majoration pour isolement, leur nombre s'élève à 227 000 foyers, en progression de 0,4 % entre fin juin 2018 et fin juin 2019.

Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) - données définitives



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.

Graphique 2 - Décomposition des évolutions trimestrielles des dépenses et du nombre de bénéficiaires* du RSA (en %)

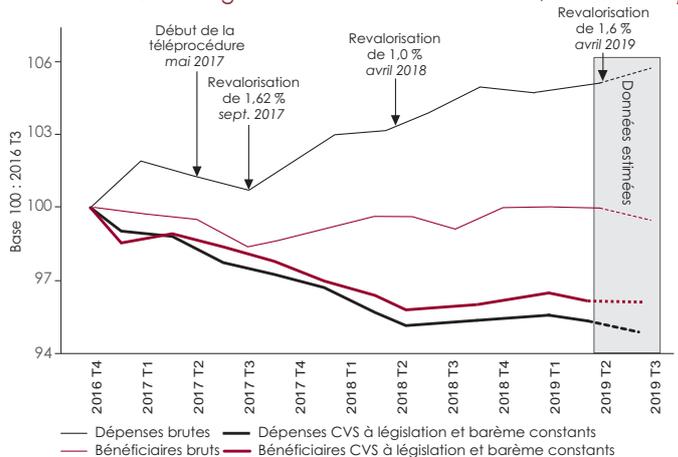


Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière. * Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.

L'évolution du nombre de bénéficiaires et des masses financières de RSA peut être analysée, en distinguant la composante tendancielle des autres effets (modifications du barème, impact des mesures nouvelles et variations saisonnières). Les dépenses versées au titre des mois du deuxième trimestre 2019 (en données brutes) connaissent une hausse de 0,2 % par rapport au trimestre précédent, à relier à la revalorisation du montant forfaitaire et aux variations saisonnières (graphique 2). Parallèlement, le nombre de bénéficiaires connaît une relative stabilité. En neutralisant les effets saisonniers, les revalorisations et les mesures nouvelles, les dépenses diminuent de 0,3 % et les effectifs sont en recul de 0,4 %. Dans la précédente publication (RSA conjoncture n° 27), ces évolutions avaient été estimées à - 0,7 % pour les masses financières et - 0,7 % pour le nombre de bénéficiaires. Au trimestre suivant, la croissance des dépenses s'élèverait à 0,7 % et s'expliquerait notamment par la montée en charge de la revalorisation du montant forfaitaire au 1^{er} avril 2019 atténuée par l'effet de la composante saisonnière (contribution respective de 1,5 % et de - 0,5 %). Les masses financières (nettes des variations saisonnières, revalorisations et mesures nouvelles) seraient orientées à la baisse (- 0,4 %) au troisième trimestre 2019, comme au trimestre précédent. Le nombre de bénéficiaires diminuerait, quant à lui, de 0,5 %, après avoir connu une relative stabilité au cours du deuxième trimestre. Une fois neutralisées les variations saisonnières, les revalorisations et les mesures nouvelles, les effectifs seraient relativement stables ce trimestre.

Sur une plus longue période, il apparaît qu'en tendance (c'est à dire une fois neutralisées les revalorisations, les mesures réglementaires et la saisonnalité), les masses financières et le nombre de bénéficiaires du RSA, ont connu une phase de décroissance jusqu'au deuxième trimestre 2018 (de respectivement - 0,6 % et - 0,5 % en moyenne chaque trimestre), suivie d'une relative stabilité au cours des trois trimestres suivants, avant de diminuer à nouveau, à compter du deuxième trimestre 2019 (graphique 3). En données brutes, les dépenses et dans une moindre mesure les effectifs connaissent une croissance au cours de l'année 2018 (de respectivement 2,6 % et 0,4 % en moyenne) liée à la fin de la tendance à la baisse combinée aux revalorisations du barème relativement importantes et aux conséquences de la mise en œuvre de la téléprocédure ayant accru le recours à la prestation. Au cours des deux premiers trimestres 2019, les masses financières et le nombre de bénéficiaires connaissent une relative stabilité (la contribution des revalorisations du barème et des autres mesures étant très faible). Au trimestre suivant, les dépenses augmenteraient, en lien avec la revalorisation du montant forfaitaire dont la fin de montée en charge se situe en septembre, et les effectifs seraient orientés à la baisse (l'impact des revalorisations étant plus limité sur les bénéficiaires que sur les masses financières).

Graphique 3 - Évolution des dépenses et du nombre de bénéficiaires⁽¹⁾ du RSA chaque trimestre (données brutes et données CVS à législation et barème constants⁽²⁾, en base 100)

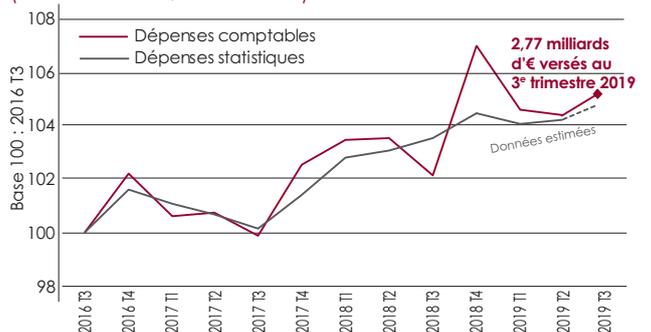


Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.
 (1) Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.
 (2) Données corrigées des variations saisonnières (CVS), hors revalorisations du barème et hors mesures réglementaires.

ZOOM SUR LES DÉPENSES

Les masses financières du RSA « en mois de droit » connaissent une croissance quasi continue entre le troisième trimestre 2017 et le troisième trimestre 2019, alors que les dépenses comptables ont des évolutions plus heurtées (définitions dans [Lisez-moi](#)). Après avoir diminué au troisième trimestre 2018, ces dernières progressent rapidement au cours du dernier trimestre 2018, à la suite de nombreuses régularisations de dossiers. En effet, un problème informatique national a engendré un renvoi tardif des déclarations trimestrielles de ressources de la part des allocataires. Les dépenses comptables diminuent fortement au premier trimestre 2019, se stabilisent au trimestre suivant, avant de repartir à la hausse au troisième trimestre 2019. Pour l'analyse conjoncturelle, il est préférable d'utiliser les dépenses « en mois de droit » et donc de neutraliser les effets de gestion (en repositionnant convenablement les ajustements tardifs de situation), afin de les comparer au nombre de bénéficiaires (qui est toujours affiché au titre d'un mois donné). Sur une période de plusieurs trimestres les dépenses comptables et celles « en mois de droit » ont des évolutions relativement proches (graphique).

Graphique - Évolution des dépenses comptables et des dépenses statistiques versées au titre du RSA chaque trimestre (données brutes, en base 100)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser) et Agence comptable. Champ : Caf - France entière.